

Rappel de l'ordre du jour :

1. Budget Participatif :
 - ✓ Déroulement de la sélection des projets et des opérations de vote 2018
 - ✓ Suivi des projets antérieurs (sécurisation des écoles, etc.)
2. Ouverture au public de la petite ceinture :
 - ✓ État d'avancement de la mise en sécurité
 - ✓ Problème des incivilités sur la section Meuniers/Decaen
 - ✓ Expulsion du campement de la Porte de Charenton par la SNCF
3. Projet immeuble dans cité Jardiniers Meuniers
4. Végétalisation : compte rendu de l'été et suites.
5. Animation/culture :
 - ✓ Cinéma Itinérant
 - ✓ Street art rue Brèche-aux-loups
 - ✓ Spectacle Femmes debout
6. Budgets : état des comptes et dépenses à voter
7. Questions diverses

I. Retour sur le travail des ateliers

Budget Participatif :

Vote 2018 :

Le CQ exprime sa déception sur le format actuel du Budget Participatif, que ce soit dans la sélection des projets soumis au vote que dans la procédure et le calendrier de vote.

Une adaptation du dispositif est-elle prévue ?

Réponse du Pôle Démocratie locale :

Cette année, 125 projets ont été déposés au Budget participatif par les habitants, associations et conseils de quartier du 12^e arrondissement. 10 projets ont été votés et seront mis en œuvre à partir de janvier 2019, puisque le budget de Paris est voté en décembre. Les Conseils de quartier du 12^e sont tenus informés à chaque étape du budget participatif, en toute transparence :

- En janvier et février pour la phase de dépôt des projets (le CQ Vallée de Fécamp a déposé 5 projets)
- En mars les projets non recevables sont notifiés sur le site du Budget participatif avec un motif de refus
- En avril et mai les CQ sont sollicités pour participer aux ateliers de co-construction et de regroupement des projets
 - Tous les projets rejetés à l'issue de l'analyse technique - réalisée par les directions techniques de la Ville - sont notifiés et motivés
- En juin chaque secrétaire de CQ est convié à assister à la réunion de sélection des projets qui seront soumis au vote
- En septembre, les CQ sont informés et incités à prendre part à la phase de vote.

Le Budget participatif laisse au libre choix des parisiens 5% du budget d'investissement de la Ville.

C'est en effet en faisant confiance aux habitants que la mairie continue de faire évoluer Paris, en fonction des priorités indiquées par les parisiens. En outre, le Budget participatif permet d'accélérer le rythme de réalisation des projets, puisque pour 1€ de budget d'arrondissement consacré au BP, la mairie centrale verse 2€. C'est ce qui a permis de réaliser en un temps record des travaux nécessaires dans les écoles du 12^e arrondissement (réfection des sanitaires, des réfectoires, etc). A ce jour, il n'est pas prévu de modifier la procédure du budget participatif, ni d'en modifier le calendrier car le processus d'analyse des projets, de coconstruction et de regroupement nécessite plusieurs mois.

Suivi des projets antérieurs :

Sécurisation des écoles :

Les travaux réalisés pour les écoles Meuniers, Wattignies et Charenton sont très satisfaisants. L'aménagement rue de la Brèche-aux-loups continue à faire débat, alors que les représentants des parents d'élèves nous ont exprimé leur grande satisfaction pour l'élargissement du trottoir et la mise en conformité avec le plan Vigie pirate.

Le CQ demande les plans d'aménagement finaux. Plusieurs questions sur la « finalisation » des aménagements :

- les barrières d'un mètre sur le trottoir élargi seront elles rétablies ?
- un dispositif de ralentissement pour les deux roues descendant est il prévu ?
- inquiétude quant aux travaux de désamiantage effectués, semble-t-il à ciel ouvert (même inquiétude pour les ponts de la Petite ceinture). Serait-il possible d'obtenir rapidement des informations sur les conditions de ce désamiantage ??

Réponse du Pôle Démocratie locale :

Nous vous confirmons que les barrières sur le trottoir élargi seront bien rétablies.

La pente de la rue de la Brèche-aux-Loups est trop forte pour qu'un ralentisseur de la largeur de la chaussée soit implanté. La pente en long de la voie doit être inférieure à 4% (recommandations du CERTU de 2009, et appliquées comme une doctrine en France). Le respect de la norme pompier limite les aménagements possibles à ces coussins berlinois.

Tout chantier de désamiantage est piloté avec attention par la Direction de la Voirie et des Déplacements. Nous leur avons demandé plus de détails sur la procédure mais celle-ci est encadrée par l'Etat et ne présente aucun risque pour les riverains.

En PJ, vous trouverez le courrier de réponse de la Maire à la pétition concernant l'aménagement choisi par une consultation ad hoc et voté dans le cadre du Budget Participatif 2016. Les plans d'aménagements finaux sont ceux en PJ – dans les grandes lignes. Une chicane a été aménagée à l'angle avec la rue de la Durance afin de casser la linéarité de la voie et ainsi de ralentir les véhicules. Une place de livraison a été installée à ce niveau pour permettre de desservir les riverains et commerces voisins. Plusieurs mesures d'ajustement ont par ailleurs été proposées par les riverains et conseillers de quartier lors de la réunion du 27 juin, afin d'atténuer les effets potentiellement négatifs de l'aménagement sur le côté impair de la rue. La demande suivante a donc été transmise à la Direction de la Voirie et des Déplacements :

- Pose d'un ralentisseur sur la rue de la Brèche aux Loups, en amont de la rue de la Lancette
- Marquages au sol de type « 30 km/h » « Attention École »
- Pose d'un miroir de rue à la sortie du parking privé

En complément et dans l'attente de ces aménagements, une demande d'opérations de verbalisation a été transmise à la Sous Direction de la Régulation des Déplacements de la Ville de Paris à la DPSP pour éviter les phénomènes de stationnement sauvage.

Solidarité :

Une visite du Bastion a eu lieu le 25/09 à 18h. Un retour sera fait lors de la prochaine Assemblée Générale

Végétalisation : compte rendu de l'été et suites.

Une partie du potager Charenton-Jardiniers est restée en friche cet été, et les pots rue de Wattignies ne sont pas tous entretenus par les voisins.

Ces initiatives de végétalisation participative, où le Conseil de Quartier Vallée de Fécamp a été pionnier à Paris, attirent un grand intérêt médiatique (plus d'un million de vues sur les sites France Info, BFM, Brut, ARD allemande, C.info ; Le Parisien de ce jour), mais reste fragile.

Le projet d'extension du potager est au point mort. Le CDQ VDF ne peut pas réaliser les analyses réseaux avec les 21 opérateurs.

Le CQ demande une assistance des services municipaux pour cette extension.

Réponse du Pôle Démocratie locale : Suite à une sollicitation appuyée des services de la Ville de Paris par la Mairie du 12^e, la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement s'est proposée de mener ce projet à bien et d'en être pilote. **Le projet a donc été transféré pour étude à la Division du 12^e de ce service au début du mois d'octobre.** Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites réservées à ce projet qui a effectivement pris du retard depuis sa proposition par le CQ. Sachez d'ores et déjà que la Maire accorde une attention toute particulière à l'évolution de ce beau projet.

Dimanche 30 septembre : plantation d'automne et bêchage du potager Charenton Jardiniers. Merci à la Mairie d'informer les Conseiller.e.s et invité.e.s.

Lundi 1^{er} dans la journée, récolte des pommes de terre avec les enfants de l'école élémentaire Wattignies.

Animation/culture :

Spectacle Femmes debout : le spectacle aura lieu le **17 novembre 15h30 au Centre de loisirs Montgallet**

Réunion publique :

Comme proposé lors de la dernière AG, le CQ souhaiterait organiser en Janvier une réunion publique sur le Nouveau plan des bus (qui devrait être mis en œuvre au printemps), les nouvelles lignes, les fréquences prévues, etc.

La Mairie peut elle lancer l'invitation pour Janvier à la RATP et Île-de-France Mobilités?

Réponse du Pôle Démocratie locale : Nous vous remercions pour votre proposition de réunion publique et transmettons à la RATP et à Ile-de-France Mobilités afin de vous proposer une date dès que possible.

II. Questions à la Mairie du 12e arrondissement

Gymnase de la Lancette :

D'après plusieurs participants, des incivilités ont été observées autour du Gymnase où ont été installées en urgence des personnes sans abri.

Peut-on avoir des informations sur la durée de cet hébergement et des conditions d'encadrement des résidents ?

Réponse du Pôle Démocratie locale : Le Gymnase a été évacué le 5 octobre 2018. De nouvelles solutions d'hébergement ont été trouvées. La réouverture de l'équipement est prévue le 10 novembre 2018.

Ouverture au public de la petite ceinture :

Les dispositifs de mise en sécurité sont insuffisants, en particulier pour éviter les glissades sur les pentes et murs coté Paris vers la rue Claude Decaen.

L'intervention du collectif « Ceinturama » a été malheureusement interrompue.

Après les annonces du début de l'été, la semi-ouverture actuelle pose des problèmes de nuisance pour les riverains. En l'absence de tout gardiennage, on a observé des lancers de projectiles et des tags sur les aménagements de Ceinturama, et de nombreux barbecues et autres incivilités.

Concernant le campement sous la Porte de Charenton et la procédure d'expulsion immédiate lancée par la SNCF, la proposition du CQ d'étude d'une installation pérennisée dans le cadre du projet « Des abris pour les sans abris » voté au Budget participatif 2016 sur ce site a suscité un vif débat et n'a pas été adoptée.

Le consensus a pu se faire sur le vœu qu'il « **ne soit pas procédé à une expulsion sans relogement permettant aux enfants de poursuivre leur scolarité à Paris** ». Merci de transmettre aux directions et élu.e.s concerné.e.s et de nous faire savoir les suites.

Réponse du Pôle Démocratie locale :

Sur la **Petite Ceinture ferroviaire** et en vue de la sécurisation de ses accès, les travaux sont en cours et la situation actuelle n'est pas une semi-ouverture mais bien une fermeture au public. Les travaux de sécurisation des cheminements et des accès n'ont pas été effectués, d'où les problématiques soulevées sur les incivilités ou la partie Meuniers-Decaen. En attendant cette ouverture, nous avons signalé la nécessité d'une surveillance des accès à cet espace à la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection ainsi qu'au Commissariat du 12^e. Les dates globales du chantier sont en effet celles qui ont été annoncées lors de la réunion publique du 17 avril 2018 :

- Les travaux de la partie Sud, comprise entre la rue de Charenton et l'avenue Daumesnil, se termineront au printemps 2019 ;
- Les travaux de la partie Nord, comprise entre la rue du Sahel et la Villa du Bel Air, se termineront à l'été 2019.

L'ouverture au public sur les horaires des parcs et jardins parisiens et la surveillance par les services de la Ville qui vont avec cette ouverture sera effective une fois les travaux terminés.

Sur le campement situé au niveau de la rue de Charenton :

La Mairie d'arrondissement comme la Ville de Paris partagent la préoccupation des habitants qui les ont alertées au sujet de la présence de ce campement, qui abrite notamment des enfants. **Cette situation a été signalée au Secrétariat Général de la Ville de Paris et fait l'objet d'un diagnostic par l'Unité d'Assistance aux Sans-abris, permettant d'identifier les personnes présentes, et d'engager avec elles un dialogue relatif à leur situation et besoins.** L'UASA et les services de la PMI y font des passages pour notamment le suivi des enfants et femmes enceintes.

Une procédure d'évacuation est menée en parallèle. Cette procédure, régie par des délais légaux incompressibles, est complexifiée par le statut particulier du terrain, géré par la Ville mais propriété de la SNCF. Aucune date n'a encore été fixée pour une évacuation.

Sur le projet « des abris pour les sans-abris » :

Ce grand projet de solidarité est arrivé en tête de la mobilisation des Parisien.nes lors de l'édition du Budget participatif 2016.

Les propositions des Parisien.nes ont été regroupées en 4 volets : Abris / Application / Kits d'hygiène / Aide aux acteurs de la solidarité.

Plusieurs réalisations se sont déjà concrétisées, d'autres sont actuellement en cours de développement pas les services de la Ville de Paris, en lien avec les porteurs de projets.

Concernant la partie « abris », la ville de Paris lance un appel à projets portant sur la mise en œuvre de l'action « des abris pour les sans-abri ». Les porteurs de projets pourront déposer leur dossier de candidature dans l'application SIMPA jusqu'au dimanche 4 novembre 2018.

Pour plus d'informations : <https://www.paris.fr/actualites/appel-a-projets-des-abris-pour-les-sans-abri-6099>

Feu Wattignies Bizot Decaen :

Le CQ réitère sa demande d'installation d'un feu pour les cyclistes venant à contre sens, comme c'est le cas au carrefour Wattignies Madagascar. Plusieurs incidents observés, sur ce carrefour compliqué.

Réponse du Pôle Démocratie locale : Nous avons saisi la Direction de la Voirie et des Déplacements pour connaître la faisabilité de cette demande. Celle-ci doivent nous indiquer les éléments de calendrier et les éventuels points de blocage (techniques, financiers, code de la route) dans les meilleurs délais. Dans le cas où l'implantation d'un feu n'est pas possible, nous vous proposerons des solutions alternatives permettant de sécuriser ce carrefour sans créer de feu.

Street art de l'école rue Brèche aux loups : Le Conseil de quartier souhaite avoir des informations sur les avancées du projet.

Réponse du Pôle Démocratie locale :

La fresque a été réalisée en juin 2018, dans le cadre du Budget participatif des jeunes, au collège Jules Verne dans le cadre d'un projet pédagogique.

Le CQ demande la transmission des budgets à jour avec les dépenses effectivement engagées.

Réponse du Pôle Démocratie locale : Le Pôle Démocratie locale transmettra au secrétaire et au trésorier l'état des budgets.

Immeuble 45 rue des Meuniers :

Le CQ fait part de ses inquiétudes sur ce projet, notamment en ce qui concerne la densité urbaine du quartier, la saturation des écoles et l'abattage d'arbres.

Réponse du Pôle Démocratie locale : Il n'y a pas de saturation des écoles au niveau élémentaire (315 Charenton). Concernant le niveau maternel, la Mairie du 12^e travaille sur la mise en polyvalence de l'école 315 Charenton. Cependant l'école maternelle n'est pas au maximum de ses capacités (26,5 enfants/classe) alors que la limite est de 30 élèves/classes.

Prochaine réunion AG le 22 novembre 19.30